

MAIRIE DE CLAVIERS

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 13 février 2023

N° 11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 6 février 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Didier VALENTI, Philippe COLLIGNON, Jean-Paul CAVALIER, Joseph VALPARAISO, Guillaume CASCIARI, Ange CASTELLOTTI, Laurette GUIGOU, Stéphane ROQUET, Manuel BARON, Carol IVARS.

ABSENTS : Frédéric GERST, Vincent GUIGOU.

EXCUSES : Pauline MOUGENOT, Armelle COLIN.

PROCURATIONS : Pauline MOUGENOT donne procuration à Carol IVARS.
Armelle COLIN donne procuration à Laurette GUIGOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Guillaume CASCIARI.

Convention avec le service de médecine du travail AIST 83 – signature de l'avenant « Tarifs 2023 »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de signer un avenant à la convention de prestation de service établie entre l'AIST 83 et la Mairie de Claviers concernant les visites médicales annuelles des agents ou visites d'embauche.

Les tarifs sont fixés pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2023.

Pour l'année 2023, le prix des visites est fixé à 117,60 € TTC par agent pour une surveillance médicale normale ou renforcée (117,60 € TTC en 2020, 2021, 2022 ; 112,80 € TTC en 2019), et à 99,60 € TTC par agent embauché après la date du 01/01/2023 (99,60 € TTC en 2020, 2021 et 2022 ; 49,20 € TTC en 2019 pour une visite d'embauche).

Les frais d'absence d'un agent, suite à une absence non excusée 2 jours avant la date du rendez-vous seront facturés 49,20 € TTC par absence (49,20 € TTC en 2019, 2020, 2021 et 2022).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à main levée, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant « Tarifs 2023 » concernant la convention de prestation de service établie entre l'AIST 83 et la Mairie de Claviers.

Fait et délibéré à Claviers les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES

